

PREAVIS MUNICIPAL
N°07 / 2026
AU CONSEIL GENERAL

concernant

**La constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations
ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales**

DELEGUE MUNICIPAL: M. Jacques Mühlemann, Syndic

Signy, le 27 juillet 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'octroi de l'autorisation de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations est prévu par les bases légales suivantes :

Art. 4, alinéa 1, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes (LC)

Le conseil général ou communal délibère sur : la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales. Pour de telles acquisitions, le conseil peut accorder à la municipalité une autorisation générale, le chiffre 6 s'appliquant par analogie. Une telle autorisation générale est exclue pour les sociétés et autres entités citées à l'article 3a.

Cette autorisation permet à notre commune de participer à des sociétés dont l'activité revêt un intérêt particulier pour notre commune dans le but de les soutenir financièrement tout en obtenant en tant que membre un droit de vote et d'information.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex,

Vu le préavis municipal n° 07/2026,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder à la Municipalité pour la période législative du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031, l'autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.

Ainsi délibéré et adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 juillet 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

J. Mühlemann

M. Bardel